

Fiche technique des Résidences Artistiques de la Filière

Le projet

Les résidences peuvent prendre des formes variées dans leur durée et leur nature afin de s'adapter au mieux aux objectifs de travail et aux besoins des compagnies :

- **Des résidences de création** ayant pour vocation la réalisation d'un spectacle. Les résidences pourront permettre, dans la limite du matériel disponible et des capacités d'installation, des recherches sur la lumière, la scénographie, la sonorisation ou tout autre type de travail nécessaire à la création.
- **Des résidences « laboratoire »** offrant aux artistes un espace et un temps de réflexion, afin de leur permettre d'approfondir leurs recherches dans un domaine donné. Il s'agit pour une équipe artistique de prendre le temps d'expérimenter des formes, des désirs, des sensations...

Les compagnies devront postuler auprès des Résidence Artistiques de la Filière. Leur candidature sera examinée par un comité d'experts composé de personnalités qualifiées qui se réunira tous les trimestres.

Accueil

Les compagnies sont accueillies gracieusement sur ces temps de résidence. Dans un second temps nous pensons essayer de mettre en place un apport financier en production pour chaque compagnies accueillies.

Durée des résidences

Les compagnies sélectionnées pourront bénéficier d'un temps de résidences qui sera déterminé en fonction des projets, les horaires d'ouvertures seront celles du CFPTS soit du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00.

Dans une seconde phase de développement du projet, le CFPTS pourrait permettre au Résidences Artistiques de la Filière l'utilisation de certains locaux pédagogiques disponibles.

Technique

Les Résidences Artistiques de la Filière ne dispose pas d'équipe technique permanente. L'objectif est de rendre les compagnies autonomes durant leur temps de résidence. La résidence comprend une mise à disposition de matériel technique simple d'utilisation.

En plus du matériel mis à disposition dans le lieu de résidence, un accompagnement technique pourra être proposé par le CFPTS via l'intervention de son directeur technique. Des

installations spécifiques à un projet sont réalisables, dans la limite du matériel disponible au CFPTS. Les besoins techniques doivent nécessairement être évalués en amont afin d'optimiser le temps de travail de l'équipe artistique.

Prise en charge

Les Résidences artistiques de la Filière est un lieu où un minimum de prise en charge est demandé à chaque résident (rangement et entretien quotidien des locaux et du matériel, respect des autres et de leur travail...).

Ainsi, chaque compagnie résidente est tenue de respecter :

- les règles de santé et de sécurité de ses salariés,
- les règles de sécurité en cas d'incendie,
- les dispositions légales du Code du travail
- le respect du règlement intérieur du CFPTS inséré dans le livret d'accueil remis à chaque compagnie.

Présentation de fin de résidence

Les résidences Artistiques de la Filière reste un espace de liberté où l'artiste peut chercher, expérimenter, créer sans obligation de résultat. Il sera demandé aux compagnies de faire une présentation de sortie de résidence pour l'équipe du CFPTS et ses référents pédagogiques. Cette sortie de résidence peut prendre différentes formes : présentation d'un extrait, lecture, conversation informel autour du projet...

Les projets qui seront jugés encore trop « fragiles » à l'issue de la résidence n'auront pas d'obligation à faire une présentation de fin de résidence. Cette décision se prendra en concertation avec l'équipe de l'association

Il convient de rappeler que les Résidences artistiques de la Filière n'est pas un lieu de diffusion, ni un lieu de représentation.

Un accueil en résidence ne signifie pas uniquement un temps et un espace offerts aux compagnies. La dimension humaine qui se crée et se réinvente à chaque nouvel accueil fait partie intégrante du concept de résidence. L'échange, l'écoute et la rencontre se font également sur des temps plus informels, dus à la présence conjointe sur le site des équipes artistiques et de l'équipe du CFPTS. Ces relations interpersonnelles et interprofessionnelles sont très importantes pour ces résidences ; la notion de confiance doit primer dans ces moments sensibles et fragiles que sont ceux de la création.